

L'EAU AU CŒUR DU PASTORALISME

Abdoulaye Souleymane Nourène, Directeur de l'Hydraulique Pastorale, as_nouren@yahoo.fr

Brahim Taha Dahab, Coordonnateur du Projet d'Hydraulique Pastorale en Zone Sahélienne, brahimtdh@gmail.com

Ministère de l'Hydraulique Rurale et Urbaine, Tchad

Résumé

L'élevage transhumant est caractérisé par sa mobilité, son caractère extensif par les surfaces mises en valeur, mais qui permet d'accéder à la qualité des fourrages naturels consommés tout au long de l'année. Cette mobilité est pour l'essentiel guidée par la recherche de l'eau et des pâturages. Au Tchad l'abreuvement du cheptel est assuré par les ressources en eau de surface (fleuves, lacs, rivières, mini barrages, mares et retenues collinaires) et les eaux souterraines (Stations pastorales, contre puits, puits modernes, puits traditionnels et puisards).

Le problème de l'eau se pose avec acuité dans les systèmes pastoraux malgré les efforts fournis par le Gouvernement de la République du Tchad à travers le Ministère de l'Hydraulique Rurale et Urbaine. La rareté de la ressource en eau est souvent source de conflits.

D'importantes superficies de pâturages sont inexploitées certaines années par manque d'eau ce qui ne favorise pas un élevage productif. L'amélioration de l'accès à ces pâturages aura un impact positif sur la productivité du cheptel, la sécurité alimentaire et les revenus des communautés pastorales. Face à cette situation il conviendra de poursuivre les actions entreprises par le Gouvernement et les partenaires au développement prenant en compte une bonne répartition de ces points d'eau dans l'espace. L'implication d'autres partenaires des services de l'Etat créera une synergie de développement. Parmi ces services étatiques notons, les Grands travaux présidentiels, le Programme national de Sécurité Alimentaire et les ONG. L'expérience de l'hydraulique pastorale au Tchad a montré que les puits pastoraux sont également au cœur des enjeux fonciers de contrôle du pâturage, ce qui élargie la question au-delà du seul maillage. C'est ce qui a fortement orienté les projets d'hydraulique pastorale sur un travail de large concertation entre les communautés et l'Etat de manière à aboutir à des accords sociaux d'implantation des puits pastoraux. Ensuite, au-delà de la réalisation des ouvrages pastoraux, l'implication des acteurs cités permettra d'accorder plus d'importance à l'organisation et à l'implication des usagers pour la durabilité de ces ouvrages sous différentes formes de systèmes de gestion développés : comités modernes, gestion traditionnelle, gestion paritaire, gestion privée...

En raison du rôle important que l'élevage joue dans l'économie du Tchad, une politique hardie d'aménagement pastoral favorisera l'exploitation et la gestion des ressources pastorales dans les espaces sahélo-sahariens en s'appuyant sur les dispositions législatives et réglementaires (code de l'eau, code pastoral, SDEA etc..).

La vision c'est d'assurer la survie du pastoralisme avec toute sa complexité pour un élevage mobile sécurisé et productif.

Au Tchad, les systèmes pastoraux concernent environ 80 % du cheptel (PNDE, 2006). L'élevage pastoral est caractérisé par sa mobilité, son caractère extensif. Cette mobilité est pour l'essentiel guidée par la recherche de l'eau et des pâturages. L'élevage pastoral au Tchad, comme dans les pays de la zone sahélienne, dépend des ressources pastorales qui sont fonctions des variations climatiques inter- et intra-annuelles. L'abreuvement du cheptel est assuré par les ressources en eau de surface et les eaux souterraines. Le problème de l'eau se pose avec acuité dans les systèmes pastoraux, malgré les efforts consentis par le Gouvernement tchadien à travers le Ministère de l'Hydraulique Rurale et Urbaine et ses partenaires (AFD, FIDA, UE). Les projets et programmes antérieurs et en cours n'ont pas encore permis de satisfaire la forte demande en eau en zone pastorale. La rareté de la ressource est souvent source de conflits.

Politiques et stratégies en matière d'hydraulique pastorale

Les politiques et stratégies qui se sont succédées depuis des décennies ont accordé une importance capitale à la création de points d'eau. L'évolution de la politique d'hydraulique pastorale est marquée par trois périodes à savoir (i) 1958, (ii) 1988 et (iii) 2002.

En 1958, le Plan de l'Eau pour le Tchad avait pour objectif de promouvoir l'accès aux eaux souterraines et d'installer un maillage qui limite les parcours, avec (i) des mailles fixées à chaque 5km pour faire profiter des ressources fourragères et (ii) un maillage de 20 à 30 km sur les pistes de commercialisation. Les éléments essentiels de cette politique sont le maillage et la réalisation des ouvrages du Sud vers le Nord, par l'exploitation des ressources souterraines.

En 1988, la stratégie de l'État a fait l'objet d'une révision suite à la mise en œuvre du Projet National d'Élevage. Parmi les axes d'intervention figurent en bonne place (i) l'harmonisation de la création des points d'eau, (ii) le transfert de la gestion aux bénéficiaires, (iii) la sécurisation des axes de transhumance par la création de points d'eau, la délimitation des couloirs, etc. Cette politique mettait l'accent sur l'importance de la création des points d'eau et de leur gestion.

L'année 2002 est marquée par la réunion sectorielle sur le développement rural avec deux objectifs, à savoir (i) l'augmentation de la production et (ii) la gestion et la valorisation des ressources naturelles. Il est à noter l'importance du renforcement des ouvrages hydrauliques dans l'accroissement de la productivité de l'Élevage. Il avait aussi été retenu que l'aménagement et l'équipement de l'espace rural soient centrés sur l'accès et la maîtrise de l'eau. Le centre d'intérêt pour cette politique était de renforcer le rôle de l'hydraulique pastorale dans la sécurisation des déplacements des troupeaux et de la transhumance.

Avec le Schéma Directeur de l'Eau et de l'Assainissement (SDEA) de 2003, la stratégie mise en œuvre prévoit de (i) répartir les ouvrages selon les besoins en eau et la capacité de charge ; (ii) équiper en points d'eau les pistes de commercialisation et de transhumance ; (iii) renforcer le cadre légal pastoral et agropastoral ; (iv) renforcer le cadre institutionnel ; et (v) renforcer les capacités nationales. Les politiques et stratégies mises en œuvre sont motivées par le rôle important de l'hydraulique pastorale dans l'amélioration de la productivité du cheptel à travers la mise en valeur des espaces pastoraux.

Cadre législatif et règlementaire

Le Code de l'Eau constitue le cadre légal règlementant le secteur de l'eau au Tchad. Il aborde les questions de service public en milieu rural et urbain en général. L'hydraulique pastorale n'y est pas abordée de façon spécifique. Il est donc souhaitable que cette thématique soit prise en compte par le Code Pastoral en cours d'élaboration.

L'importance que le Gouvernement tchadien a toujours accordée à l'élevage pastoral justifie l'existence d'une direction de l'hydraulique pastorale. C'est la confirmation que « L'eau constitue un facteur déterminant dans la dynamique des mouvements pastoraux ».

Missions assignées à la direction de l'hydraulique pastorale (DHP) pour la mise en œuvre de ces politiques

Pour la mise en œuvre des politiques, à travers projets et programmes dans le domaine de l'hydraulique pastorale, le Ministère de l'Hydraulique Rurale et Urbaine a assigné à la DHP les

missions suivantes :

- assurer la maîtrise d'Ouvrage et d'Œuvre des opérations d'Hydraulique Pastorale ;
- établir les cahiers des charges administratifs et techniques des marchés ;
- assurer le suivi et le contrôle des travaux dans son domaine ;
- veiller à la standardisation des ouvrages dans son domaine ;
- coordonner les actions des organismes nationaux, inter-états et multinationaux œuvrant dans son domaine ;
- mettre en application les textes relatifs au Code de l'eau en collaboration avec les autres directions techniques concernées.

D'une manière générale la DHP a une mission de (i) suivi, (ii) contrôle, (iii) supervision et (iv) harmonisation des interventions dans le secteur.

La ressource en eau au Tchad, les différentes formes d'eau pastorale

Au Tchad l'abreuvement du cheptel est assuré par les ressources en eau de surface (fleuves, lacs, rivières, mini-barrages, mares et retenues collinaires) et les eaux souterraines (stations pastorales, contre-puits, puits modernes, puits traditionnels et puisards).

Les ressources en eau de surface

Les mares naturelles, qui peuvent rester en eau durant l'hivernage et en début de saison sèche, constituent des points d'eau utilisés par les éleveurs. Les différents lacs et cours d'eau permanents, tels que le Chari et le Logone constituent également des sources d'eau utilisées par les éleveurs. Cependant, les déficits pluviométriques liés à la variabilité climatique ne favorisent pas une utilisation durable de ces eaux de surface. Les projets d'hydraulique pastorale ont introduit des programmes spécifiques d'aménagement de mares. La capacité volumétrique des mares aménagées dans le cadre de ces projets varie de 5.000 m³ à 10.000 m³. Il est à noter que ce type d'aménagement ne garantit pas en tout temps l'accès à l'eau du bétail car il est fonction de la pluviométrie annuelle sur une zone donnée. Mais il permet de retenir le cheptel dans les zones de concentration plus longtemps que prévu.

Les micro-barrages sont quant à eux à usage pastoral (et agricole) et rechargent des nappes souterraines dans les zones de socle.

Les eaux souterraines

Elles sont exploitées au moyen des points d'eau traditionnels et modernes.

Les points d'eau traditionnels sont des ouvrages privés (puits traditionnels, puisards), réalisés par les communautés pastorales. Pour leur réalisation, il est fait usage de matériaux locaux tels que le bois ou les herbes. La durée de ces points d'eau traditionnels est très limitée et ceux-ci font l'objet d'un recrusage chaque année. Ils favorisent l'accès des pâturages pendant un temps déterminé. En ce qui concerne les puisards, ils ne sont pas coffrés. En l'absence de puits cimentés, les éleveurs font recours à ces puisards à l'occasion de leurs déplacements.

Les puits modernes offrent l'avantage de présenter de meilleurs débits et assurent ainsi l'abreuvement de cheptel important. Ils sont cimentés ou en béton armé. Ils sont de type béton armé à captage autonome, contre-puits ou puits sur forage.

Le débit minimum d'un puits moderne exigé par la Direction de l'Hydraulique pastorale est de 5 m³/h. Une station pastorale de pompage comporte un forage fournissant un débit supérieur à 5 m³/heure dans lequel est installée une pompe électrique immergée. Le diamètre du forage varie d'une station à l'autre (7" à 13"). Les stations pastorales sont des équipements qui peuvent être très performants en termes de capacités de production et en termes d'abreuvement du cheptel. Cependant, leur fonctionnement et leur maintenance ne sont pas souvent à la portée des usagers.

Binôme eau et pâturages

La valorisation des ressources en eau au Tchad, pour la satisfaction des besoins d'abreuvement du

cheptel transhumant, est une donnée fondamentale de la sécurisation des systèmes pastoraux. D'importantes superficies de pâturages sont inexploitées par manque d'eau, ce qui ne favorise pas un élevage pastoral productif. Une bonne répartition des points d'eau permettra de mettre en valeur des superficies importantes de pâturages qui assurent, pour l'essentiel, l'alimentation du cheptel de l'élevage pastoral. L'amélioration de l'accès à ces pâturages aura un impact positif sur la productivité du cheptel, la sécurité alimentaire et les revenus des communautés pastorales.

L'objectif global pour toutes les politiques et stratégies s'articule autour de la nécessité de « maintenir et sécuriser la transhumance par l'aménagement et l'exploitation rationnelle de l'espace pastoral, réduire les conflits et améliorer la qualité de vie des éleveurs » (SDEA, 2003). Les politiques et programmes antérieurs et en cours s'inscrivent dans l'atteinte de cet objectif global.

Contribution du projet d'hydraulique pastorale en zone sahéenne (PROHYPA, financement FIDA) dans la mise en œuvre des politiques et stratégies

Pour la mise en œuvre de sa politique en matière d'hydraulique en faveur des communautés pastorales, le Gouvernement tchadien bénéficie depuis plusieurs décennies de l'appui des bailleurs de fonds. Les activités menées dans ce domaine portent sur la réalisation d'ouvrages pastoraux et la gestion des ressources pastorales. L'exemple du projet d'hydraulique en zone sahéenne illustre la démarche adoptée en vue de la sécurisation de la mobilité pastorale. Le PROHYPA est un projet conçu et financé avec l'appui du Fonds International de Développement Agricole (FIDA) pour un montant de 19.5 millions USD en don.

Objectifs du projet

L'objectif général du projet est de réduire la vulnérabilité, la pauvreté et renforcer la paix sociale en zone pastorale et agropastorale. Quant aux objectifs spécifiques, ils portent sur :

- Le renforcement de la capacité de gestion concertée et équitable de la ressource hydraulique et pastorale auprès des acteurs concernés avec une attention particulière à : (i) la mise en place d'institutions locales pluralistes de concertation et de gestion des conflits, et (ii) l'amélioration des conditions de vie et de la capacité des éleveurs à influencer sur les décisions qui affectent leurs moyens d'existence ;
- L'amélioration du réseau d'infrastructures hydrauliques et pastorales pour desservir et sécuriser la mobilité des troupeaux ainsi que la gestion des pâturages (construction de capital technique) ;
- La diffusion à l'échelle du pays de l'expérience acquise par le projet pour contribuer à l'élaboration de la politique d'aménagement rural et pastoral (dialogue de politique et gestion des connaissances).

Zone couverte

La zone d'intervention du PROHYPA concerne les régions de Hadjer-Lamis, Barh El Gazal, Batha, Guera et Kanem (*cf.* carte ci jointe en fin de document), soit une superficie de 200.000 km², peuplée d'environ 50.000 éleveurs transhumants regroupés en 11.000 ménages et possédant un cheptel estimé à 3,5 millions d'UBT.

Approche PROHYPA

L'approche du projet s'inspire de trois principes : gestion des conflits, réciprocité et complémentarité.

- Gestion des conflits :

Au Tchad comme dans d'autres pays sahéens, l'eau est source de vie mais aussi de conflits. En l'absence d'un système de droit foncier pastoral stabilisé, la gestion de l'utilisation des pâturages et des points d'eau est génératrice de nombreux conflits, parfois dévastateurs. L'investissement en hydraulique pastorale implique donc qu'une attention particulière soit portée à la gestion des conflits que ces ouvrages peuvent générer ainsi qu'aux conflits qui sont systématiquement générés autour des points d'eau existants. Tout projet d'hydraulique pastorale doit s'équiper d'outils de gestion des conflits liés à l'accès à l'eau.

- Principe de réciprocité.

L'hydraulique pastorale a des répercussions multiples sur la gestion sociale de l'espace. Pendant la saison sèche en particulier, l'espace pastoral s'organise autour de points d'abreuvement dont l'existence conditionne l'exploitation des pâturages. Il est communément admis que la gestion du «binôme» puits-pâturage est efficace lorsque deux conditions indispensables sont réunies : i) le droit d'usage revient en priorité à un groupe clairement identifié ; ii) ce point d'eau fait l'objet de règles d'accès précises et acceptées par tous les éleveurs, qu'ils soient résidents ou passagers. C'est sur ces deux principes que fonctionne en général la gestion traditionnelle. Dans le projet, le système de gestion des ouvrages d'hydraulique pastorale préconisé est donc conçu de façon à ne pas aboutir à leur appropriation par un groupe d'usagers au détriment d'un autre. Dans des environnements fragiles et instables comme la zone pastorale sahélienne du Tchad, l'appropriation et l'exclusion de l'accès à la ressource hydrique pastorale risquent de générer des tensions qui peuvent déboucher, si mal gérées, sur des conflits sanglants, voire des guerres tribales avec des conséquences désastreuses.

- Principe de complémentarité.

Les relations entre transhumants et sédentaires de la zone soudanienne ont pendant des siècles été complémentaires. Les économies de ces groupes se complétaient par différents moyens. Les transhumants (i) attendaient la récolte avant de «descendre» vers la zone soudanienne ; (ii) prêtaient leurs chameaux pour le transport de la récolte des agriculteurs sédentaires ; (iii) passaient des contrats de fumure avec les sédentaires ; (iv) laissaient leurs affaires en gardiennage aux agro-pasteurs sédentaires pendant la transhumance en zone sahélienne ; et (v) emmenaient les troupeaux des sédentaires en transhumance au nord pour en améliorer la productivité. Ces comportements avaient donné naissance à un tissu de liens sociaux qui s'est malheureusement défait sous les tensions engendrées par les grandes sécheresses de 1969-1974 et 1984-1985. Le projet encourage le rétablissement de ce réseau de relations sociales et productives par une approche participative qui responsabilise tous les acteurs dans la conception et la gestion des ouvrages d'hydraulique pastorale.

La réalisation des objectifs du projet s'articule autour de quatre composantes :

- Composante A : Appui à la gestion des ressources pastorales ;
- Composante B : Réalisation des ouvrages d'hydraulique pastorale ;
- Composante C : Service de base aux communautés de transhumants ;
- Composante D : Coordination et gestion du projet et mise en œuvre du portefeuille.

Les deux premières composantes, en rapport avec la présente communication, sont ainsi présentées :

- Composante A : Appui à la gestion des ressources pastorales

La composante comprend l'aménagement concerté : a) des ouvrages d'hydraulique pastorale (puits, abreuvoirs, mares temporaires) ; b) des axes de transhumance (balisages des couloirs de transhumance et des aires de stationnement).

La sous-composante « Aménagement concerté des ouvrages d'hydraulique pastorale » consiste à créer les institutions locales à même d'identifier les emplacements optimaux pour les nouveaux ouvrages (puits et mares temporaires) et de les gérer par la suite. Pour les puits en zone pastorale, ces tâches sont assurées par les systèmes traditionnels de gestion des puits mis en place par les usagers eux-mêmes. Le projet se limitera à s'appuyer sur ces institutions dans ses démarches de gestion des ouvrages. Les activités se concrétisent par le développement d'outils s'appuyant sur le diagnostic pastoral participatif. L'approche participative utilisée pour l'identification et l'implantation des sites des ouvrages d'hydraulique pastorale implique l'ensemble des acteurs à savoir (i) les autorités administratives (ii) les autorités traditionnelles (iii) les communautés pastorales et (iv) les services déconcentrés de l'État. L'utilisation des ouvrages d'hydraulique pastorale par les transhumants est un critère déterminant dans le choix de l'ouvrage de même que la gratuité de l'eau pour les usagers.

Les résultats obtenus à date pour cette sous composante :

- Au terme du processus participatif il a été procédé à l'identification et l'implantation

de 75 puits neufs, 69 puits à réhabiliter et 77 mares à aménager.

- L'organisation des usagers autour des points d'eau a constitué une étape importante du programme. Il s'est agi de leur laisser la latitude de s'organiser en vue de ne pas bouleverser l'équilibre social articulé autour de la gestion traditionnelle.
 - Le suivi et l'accompagnement de ces comités par l'exécution d'un programme d'animation et de sensibilisation avec comme objectif la gestion durable de ces ouvrages sont des activités permanentes. Les cadres d'élevage et les animateurs sont chargés de ces activités sous la supervision des experts pastoralistes.
 - Des initiatives locales se développent à travers la mise en place de petites caisses destinées à assurer le petit entretien des ouvrages.
 - Une attention particulière est accordée aux aspects de durabilité et de pérennisation de ces ouvrages (une étude sera réalisée par rapport à la pérennisation des ouvrages d'ici mi-juin 2013).
- Composante B : Réalisation des ouvrages d'hydraulique pastorale

Le projet prévoit la réhabilitation de 69 puits, la construction de 75 puits neufs, la mise en place de 492 abreuvoirs, le surcreusement de 77 mares et la réalisation de 2 forages profonds. Le diagnostic hydrogéologique effectué a permis de s'assurer de la réalisation technique des ouvrages. Pour assurer une bonne qualité des ouvrages, une importance capitale est accordée au suivi et contrôle des travaux à travers un dispositif multi-acteurs.

Les résultats obtenus à date pour cette composante :

- Les travaux de réalisation des ouvrages d'hydraulique pastorale sont en cours dans toute la zone du projet. Il s'agit des puits à réhabiliter, des puits neufs et des mares (cf. carte).
- 21 puits neufs sont terminés et 21 puits attendent la mise en eau les. 35 puits réhabilités sont fonctionnels.
- Les 77 mares prévues, d'une capacité de 7.500 m3 chacune, sont toutes aménagées et certaines sont en cours d'exploitation suite aux premières pluies enregistrées. Les mares sont localisées dans des zones difficiles où l'exploitation des eaux souterraines est difficile (biseau sec et socle). Cette stratégie vise à exploiter des pâturages bien fournis et riches qui sont inaccessibles en saison sèche par manque d'eau.
- 80 abreuvoirs ont été construits dans les anciens puits réhabilités.
- Deux forages profonds seront réalisés sous peu.

- Composante C : Services de base aux communautés de transhumants.

Il s'agit de fournir les services de base en santé humaine et animale et en éducation mobile ainsi que d'appuyer la transformation des produits de l'élevage. Le projet se base sur deux anciens programmes de la Coopération Suisse transformés en ONG autonomes qui auront en charge la mise en œuvre.

Problèmes liés à l'hydraulique pastorale et améliorations à apporter

Le diagnostic effectué a mis en exergue le problème de l'hydraulique pastorale qui se pose avec acuité en zone pastorale. Le SDEA note que cette partie du pays a été défavorisée par les premières réalisations en matière d'hydraulique. Il est urgent d'y remédier à travers l'élaboration et la mise en œuvre d'un plan d'aménagement pastoral concerté, prenant en compte les stratégies d'un plan d'aménagement du territoire garantissant ainsi aux éleveurs leur mobilité et l'accès aux ressources pastorales.

Même si le point d'eau constitue un service public, son implantation suscite des conflits entre des communautés partageant le même territoire ou bien des populations exogènes. Dans ce cas, le problème de limites réelles des cantons est à la base de cette situation conflictuelle. Il n'est pas rare de voir un groupe s'opposer à l'implantation d'un point d'eau pour la simple raison que la terre appartient

à ce groupe. Le droit foncier traditionnel prime quand il s'agit d'implanter un point d'eau à usage public. L'aménagement des mares se heurte à deux problèmes majeurs. Dans les zones où les pâturages ne sont pas bien fournis, les éleveurs résidents refusent l'implantation d'une mare pour éviter la surcharge occasionnée par les troupeaux transhumants. D'autre part, l'absence de limites précises des cantons constitue un obstacle à l'implantation de mares dans certaines localités.

L'absence d'une définition précise des vocations des zones (par ex. zone pastorale, zone agricole) et de dispositions législatives et réglementaires reconnaissant l'élevage pastoral comme forme de mise en valeur ne favorisent pas la sécurisation des systèmes pastoraux.

En raison du rôle important que l'élevage pastoral joue dans l'économie du Tchad, une politique hardie d'aménagement pastoral favorisera l'exploitation et la gestion des ressources pastorales dans les espaces sahélo-sahariens en s'appuyant sur les dispositions législatives et réglementaires (code pastoral, code de l'eau). Avec le temps, ces textes doivent faire l'objet de réactualisations pour prendre en compte les besoins et les droits des pasteurs. En effet, l'accès à l'eau et aux pâturages constitue une préoccupation fondamentale à prendre en compte dans les politiques et stratégies de développement.

Quelle vision ?

La vision, c'est d'assurer la survie du pastoralisme avec toute sa complexité pour un élevage pastoral sécurisé et productif facteur d'intégration sociale qui contribue aussi à la sécurité du Sahel.

Annexes



